



Le personnel du Manoir South Centennial se réjouit du fait que les règlements changent de manière à permettre aux résidents de renouer avec leur famille. Le Manoir a mis en place un programme de visites conformément aux règlements ministériels en vigueur visant à protéger les résidents le plus possible. Nous vous demandons de lire très attentivement les renseignements ci-dessous, car les visites ne seront permises que si toutes les exigences et les consignes sont respectées.

Premières étapes

Exigences	Ce qu'il faut faire
<ul style="list-style-type: none"> • Un visiteur à la fois. 	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminez quel membre de la famille sera désigné pour la semaine.
<ul style="list-style-type: none"> • Chaque visiteur doit avoir reçu un résultat négatif au test de la COVID-19 au cours des deux semaines précédentes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour subir un test de la COVID-19, composez le 1 888 962-8718 afin de fixer un rendez-vous. Le centre d'évaluation est actuellement ouvert le mardi et le jeudi. Il faut attendre de deux à trois jours pour recevoir les résultats. • Si vous prévoyez rendre visite à votre proche régulièrement, assurez-vous de subir le test toutes les deux semaines.
<ul style="list-style-type: none"> • Chaque personne qui rend visite à son proche à l'extérieur doit apporter un couvre-visage (qui couvre la bouche et le nez) et le porter en tout temps lorsqu'elle se trouve sur les terrains du Manoir. 	<ul style="list-style-type: none"> • Procurez-vous un masque de tissu ou confectionnez-en un à cette fin. • Assurez-vous que le masque vous couvre la bouche et le nez en tout temps. • Lavez-vous les mains chaque fois que vous touchez votre masque.
<ul style="list-style-type: none"> • Il faut organiser les visites à l'avance (sur rendez-vous). 	<ul style="list-style-type: none"> • Une fois que vous avez reçu un résultat négatif au test de la COVID-19, appelez pour prendre rendez-vous au 705 258-3636, et laissez un message. Indiquez votre nom, votre numéro de téléphone ainsi que vos disponibilités (date et heure) pour rendre visite à votre proche. • On vous rappellera pour vous fournir la date et l'heure de votre rendez-vous. • Vous avez jusqu'à 16 h le mercredi afin de prendre rendez-vous pour la semaine suivante. • Les rendez-vous se donneront selon le principe du premier arrivé premier servi.

Le jour de la visite

- N'apportez pas de sac, de sac à main ni d'autres articles non essentiels.
- Vous n'aurez pas le droit de laisser d'articles au résident. S'il y a des articles que vous voulez donner à votre proche, respectez la marche à suivre pour déposer des colis et livrez les articles à un moment autre que celui de la visite.
- Apportez une preuve de votre résultat négatif au test de la COVID-19 (une capture d'écran portant votre nom et la date ou une copie papier du résultat portant votre nom et la date).
- Arrivez cinq minutes avant l'heure prévue de votre rendez-vous.
- Mettez votre couvre-visage avant de sortir de votre véhicule.

- Appelez le Manoir pour répondre aux questions de dépistage au téléphone avant votre arrivée.
- Le préposé au dépistage vous demandera si vous avez des signes ou symptômes de la COVID-19.
- Si vous ne présentez aucun signe ni symptôme, vous pouvez vous rendre à l'entrée du Manoir et on prendra votre température.

À l'entrée principale, vous vous désinfecterez les mains.

- Vous devrez signer une attestation indiquant :
 - que vous ne présentez aucun signe ni symptôme de la COVID
 - que vous n'avez eu aucun contact avec une personne qui présente des signes ou symptômes de la COVID
 - que vous avez reçu un résultat négatif à un test de la COVID au cours des deux dernières semaines (vous devrez montrer une preuve au préposé)
 - que vous comprenez que le non-respect de la politique ou des procédures du Manoir risque de mettre fin à vos visites
 - que vous ne rendrez visite qu'au résident visé par le rendez-vous
 - Vous devrez signer le registre des visiteurs.

La visite comme telle

- Après que vous aurez terminé toutes les étapes ci-dessus, on vous demandera de vous rendre à la zone de visite où votre proche ira vous rejoindre.
- Comme il faut prendre des mesures d'éloignement physique, vous devez rester à deux mètres de votre proche et vous assurer que votre masque vous couvre la bouche et le nez en tout temps.
- Pendant toute la durée de la visite, vous devez demeurer dans la zone de visite, entre les lignes orange où se trouve le numéro assigné.
- Les visites peuvent durer jusqu'à 30 minutes.
- Si aucun membre du personnel n'est présent pour raccompagner votre proche à l'intérieur du Manoir, appelez l'Unité de soins infirmiers du Manoir : 705-258-3836.

Comme vous pouvez le constater, les règlements exigent le respect de plusieurs mesures de protection pour que les visites soient le plus sécuritaires possible. Sachez que le Manoir respectera toutes les consignes émises par le ministère des Soins de longue durée et le Bureau de santé Porcupine. Si des cas de COVID apparaissent dans la communauté ou qu'une éclosion se déclare au Manoir, toutes les visites seront annulées. Nous devons aussi annuler les visites par mauvais temps. Tous les résidents qui n'auront pas la visite d'un proche dehors pendant la semaine pourront continuer à communiquer avec leur famille par vidéo. Pour organiser un appel vidéo, composez le 705-258-3836.

Si vous avez des questions concernant les visites, appelez le Manoir au 705-258-3836. On acheminera votre appel à la personne la mieux placée pour répondre à vos questions.